

Ville archipel  
 Démographie  
 Habitat  
 Cohésion sociale  
 Mobilités  
 Attractivité économique  
 Logistique  
**AGRICULTURE  
 ET PAYSAGE**  
 Consommation d'espace  
 Coopérations



# L'ANNEAU MÉTROPOLITAIN 2050

## Devenir de l'agriculture et du paysage périurbain sur la « ceinture verte » du cœur de métropole

Pour cet exercice de prospective « anneau métropolitain 2050 », la ceinture verte du cœur de métropole est prise comme étant l'ensemble des espaces non urbanisés compris entre la rocade de Rennes et la deuxième ceinture. Cela couvre un espace d'environ 13 000 hectares dont 1/4 est urbanisé. Pour des raisons de disponibilité de données, un autre périmètre sera parfois utilisé sur la base d'un découpage communal. Dans ce cas, ce sont les 16 communes concernées<sup>1</sup> qui sont étudiées.

<sup>1</sup> Saint-Grégoire, Chantepie, Saint-Jacques-de-la-Lande, Betton, Chartres de Bretagne, Le Rheu, Vern-sur-Seiche, Acigné, Chavagne, Montgermont, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Thorigné-Fouillard, Vezin-le-Coquet, Bruz, Mordelles et Pacé.

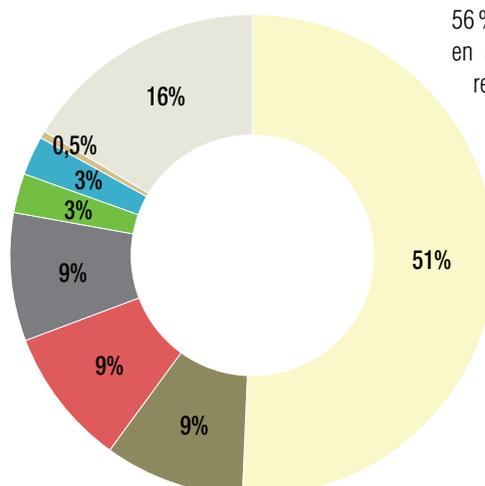
RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL PAR USAGES

	Surface (ha)
Agriculture	6 496
Réseaux de transport	1 198
Activité (secondaire tertiaire logistique)	1 184
Résidentiel	1 103
Sylviculture	339
Eau	336
Services publics	63
Activités d'extraction	40
Zone abandonnée (friche)	34
Zone de transition (chantier)	67
Autre/inconnu/sans usages	1 960
<b>Total général</b>	<b>12 820</b>

L'aéroport est inclus dans la catégorie Réseau de transport.  
 Les golfs sont inclus dans la catégorie Activités.

### UN ESPACE ENTRE DEUX GRANDES INFRASTRUCTURES

La distance entre la rocade et la deuxième ceinture est variable, créant des chambres paysagères de tailles hétérogènes. L'espace est localement étendu au sud et à l'ouest de Rennes, avec une épaisseur entre 4 et 6 km. Le recul au nord et à l'est se trouve beaucoup plus pincé, avec des distances séparant les deux infrastructures oscillant entre 3 km et 500 mètres (auprès de Thorigné-Fouillard). Géographiquement, la ceinture verte se caractérise par des zones de plateaux (Champalaune, Chevrolais, ou secteur sud-est) et des zones de vallées (Vilaine amont, Canal d'Ille-et-Rance, Vilaine aval et Flume). Un septième espace, intra-rocade s'impose également : le plateau de la future zone d'aménagement Via Silva sur Cesson-Sévigné. La perception de ces zones est influencée par les infrastructures routières et ferroviaires organisées en étoile vers Rennes.



Ce réseau a une influence sur les déplacements humains, les connexions écologiques ou encore la perception que l'on a de ces espaces.

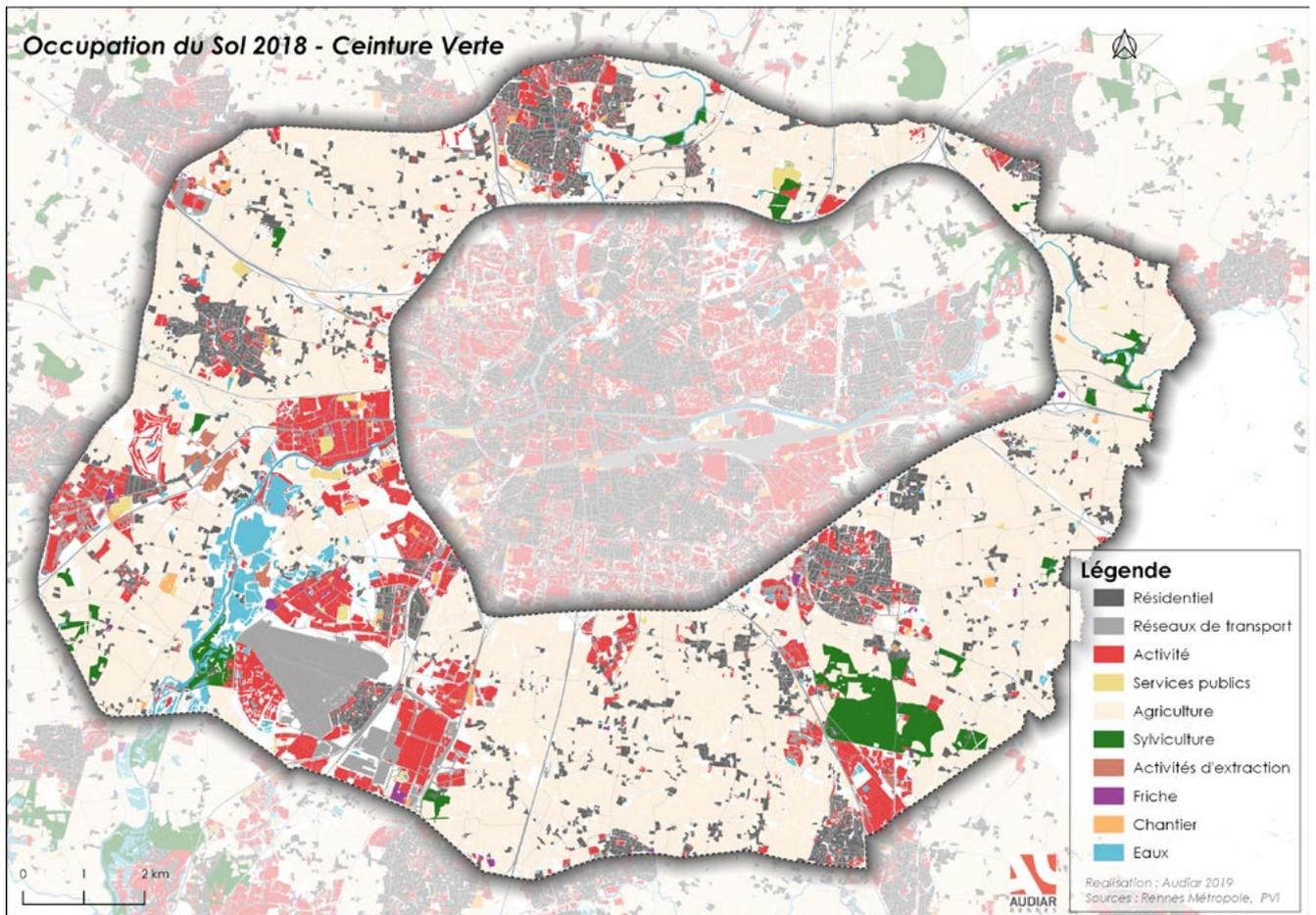
La ceinture verte représente un espace qui recouvre une multiplicité d'usages. C'est tout autant un espace de production agricole, un support pour les fonctionnalités écologiques et la biodiversité et un paysage ouvert, accueillant localement des fonctions récréatives (golfs, Bois de Sœuvres, étangs d'Apigné...).

Le devenir de la ceinture verte est lié à l'urbanisation et l'artificialisation des sols mais également lié aux vocations qui seront données à cet espace : fonctions agricoles, loisirs et récréatives, bioclimatiques...

### LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CEINTURE VERTE

#### L'occupation du sol

L'analyse de l'occupation du sol de la ceinture verte montre qu'elle est composée à 56% de surfaces agro-naturelles, dont 50% en surface agricole. Les surfaces urbanisées représentent au total 27% de la ceinture verte. Deux éléments paysagers forts distinguent ce territoire du reste de la métropole : le Bois de Sœuvres, avec ses 180 hectares, ainsi que la multitude d'étangs qui jalonnent la vallée de la Vilaine en aval de Rennes – anciennes gravières.



## En 15 ans :



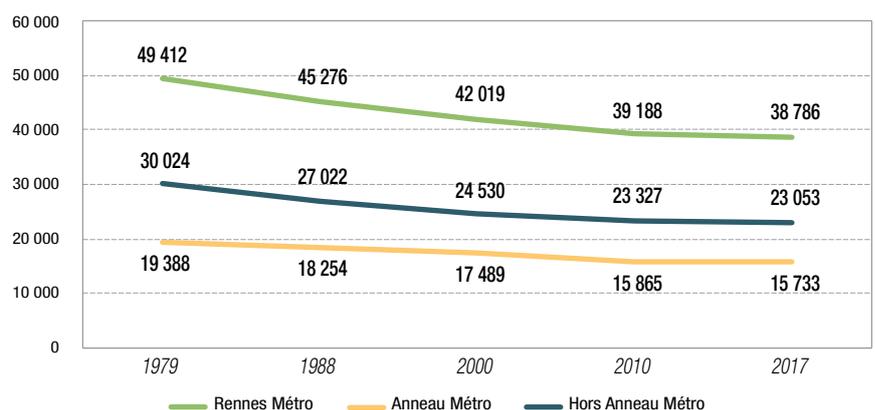
## L'évolution du paysage agricole

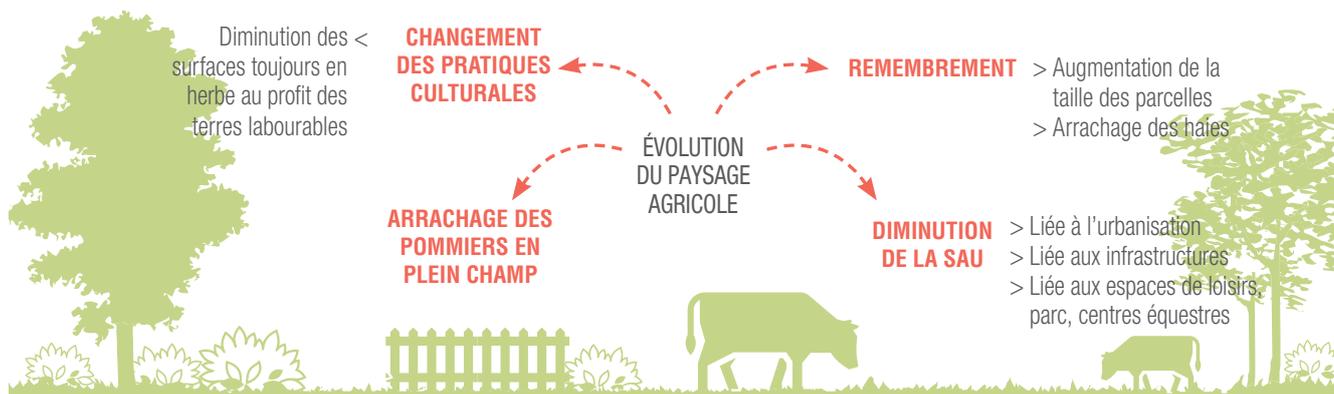
Le paysage agricole de la ceinture verte a subi de profonds changements structurels avec la révolution agraire au 19<sup>ème</sup> siècle puis le remembrement il y a 70 ans, comme le reste des espaces agro-naturels de la métropole. Ces phénomènes ont considérablement fait évoluer le paysage agricole. Les « chambres bocagères », cloisonnant le paysage et le structurant, ont laissé la place à un paysage plus ouvert, mais aussi plus uniforme, par la simplification des cultures (moins de diversité culturelle) et une très forte régression des zones humides. Le tout a concouru à une diminution des fonctionnalités écologiques sur le territoire.

Le remembrement qui s'est opéré dans les années 50 représente l'évolution paysagère agricole la plus marquante. Ce phénomène se retrouve à l'échelle de toute la métropole et ce bouleversement n'est pas spécifique à la ceinture verte. La taille des parcelles s'est considérablement agrandie et pour beaucoup d'entre-elles, les haies ont été arrachées. Les haies encore en place sont pour la plupart vieillissantes et incomplètes.

La deuxième grande évolution agricole dans les années 50 a été l'arrachage des pommiers en plein champ, qui venaient compléter une pâture ou une culture dans le même champ.

### ÉVOLUTION DES TERRES AGRICOLES (SAU EN HECTARES)





Troisième évolution structurante : la diminution de la surface agricole au profit de l'urbanisation, de la construction d'infrastructures de transport mais aussi d'aménagement d'espaces de loisirs. Le grignotage des terres agricoles s'est fait principalement dans la continuité des taches urbaines et assez peu par un mitage des habitations. En 15 ans, c'est 1039 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été consommés sur l'anneau métropolitain<sup>1</sup>. En 14 ans, a été constatée une perte de 303 sièges d'exploitations agricoles (sur 16 communes de l'anneau métropolitain) soit une diminution de 52%. Le reste de la métropole suit également la même trajectoire, moins forte cependant, avec une perte de 42% de ses sièges d'exploitation agricole.

## Les surfaces agricoles : une production déconnectée des besoins alimentaires de la ville

### La ceinture verte aujourd'hui n'est pas plus vivrière ou maraîchère que le reste de la métropole

L'analyse des données issues du RPG 2008-2017 ne montre pas de différence majeure dans le type de culture pratiqué sur les communes de l'anneau métropolitain et l'ensemble de la métropole. Le trio céréales-maïs-prairie domine largement dans les deux périmètres, aux mêmes proportions et la ceinture verte aujourd'hui n'est pas plus vivrière ou maraîchère que le reste de la métropole. Les parcelles agricoles sont majoritairement en rotation culturale, variant le paysage d'une année sur l'autre. Malgré cette rotation, ce sont les mêmes types de culture en rotation qui se retrouvent dans tous les champs et qui appauvrissent finalement le paysage par rapport au système de polyculture associé à de l'élevage. Celui-ci s'exerçait en Bretagne jusqu'à la révolution agraire et la modernisation des techniques agricoles au 19<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1</sup> Évolution de la tache urbaine entre 2001 et 2016 sur les 16 communes de l'anneau métropolitain.

### La majorité de la surface agricole est utilisée pour produire de l'alimentation animale<sup>2</sup>

À l'échelle de la France, c'est 80% de la surface agricole qui est consacrée à l'alimentation animale. Rennes Métropole, bassin de production laitier ne déroge pas à ce chiffre.

« Il faut entre 2 et 10 kg d'aliments végétaux pour produire 1 kg de viande. La France consacre ainsi 80% des surfaces agricoles à l'alimentation animale » (Note Aferres2050).

À l'échelle du territoire du Bassin Rennais, ces surfaces ne représentent que 37% d'autonomie alimentaire pour nourrir le cheptel<sup>3</sup>. Ce déséquilibre nécessite donc de recourir à une importation de céréales et de tourteaux, soit l'équivalent de deux fois la production locale. Cette importation mobilise des terres agricoles exogènes de deux fois la surface agricole locale disponible. La conséquence de cet import est également une quantité d'azote deux fois supérieure à ce que le sol a fourni, et à retraiter localement, qui entraîne une pression sur les sols.

L'agriculture est plutôt homogène, sur le territoire. L'utilisation des surfaces agricoles entre la ceinture verte et le reste de Rennes Métropole ne montre pas de distinction forte entre ces deux territoires. La ceinture verte n'a pas

aujourd'hui de spécificité agricole. Toutefois ces données sont à analyser avec précaution. Compte tenu de la rotation des cultures d'une année sur l'autre, la répartition entre les différents types de cultures pourra varier, faisant évoluer les proportions de type de culture. Une année sera peut-être plus cultivée en maïs tandis que l'année suivante c'est les céréales qui domineront. Mais, globalement, les écarts entre les deux territoires resteront mineurs.

Quelques initiatives sont cependant à pointer, qui se démarquent d'une structure / d'un modèle agricole « classique », comme la ferme en permaculture sur la Préalaye *Perma G'Rennes*, ou encore l'installation de magasins collectifs en bordure de la deuxième ceinture ou de la rocade (Brin d'herbe, Douz'aromes). À noter cependant que ce qui est vendu dans ces magasins n'est pas produit dans la ceinture verte ou très peu. Les producteurs se situent dans la deuxième ceinture, voire au-delà.

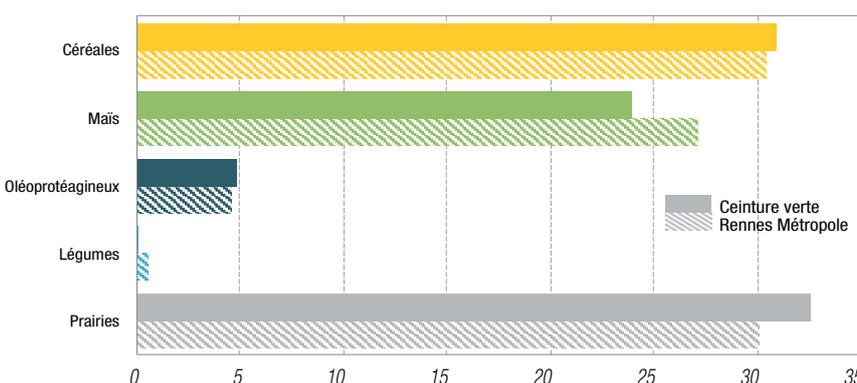


© Rennes Métropole

<sup>2</sup> Scénario Aferres2050 version 2016. Aferres2050 est un scénario de transition agricole, alimentaire et « climatique » construit par Solagro.

<sup>3</sup> Projet Terres de Sources- déclinaison du scénario Aferres2050 au territoire du Bassin rennais.

### RÉPARTITION DES CULTURES EN % DE LA SAU TOTALE, SUR LA CEINTURE VERTE ET SUR RENNES MÉTROPOLITAIN EN 2017



© Registre parcellaire graphique 2008-2017.

### 10% de la surface agricole en agriculture biologique

L'agriculture biologique est bien présente sur les 16 communes de la ceinture verte. Parmi les 97 fermes engagées en bio sur Rennes Métropole, 43 se trouvent sur la ceinture verte, soit 44%. C'est par contre 1 600 hectares (dont 490 en conversion) **soit 54% de surfaces déclarées en bio de Rennes Métropole**. Ici, ce sont des données à l'échelle communale qui ont été mobilisées. Une partie des terres en bio peuvent donc se trouver au-delà de l'anneau métropolitain.

**Sur la ceinture verte, c'est 10% de la surface agricole qui est en bio (contre 8% pour le reste de la métropole).** C'est également plus que la moyenne nationale, qui est d'environ 7%.

### Les usages de loisirs

#### Les itinéraires de randonnées organisés dans une logique de boucle communale ou le long des grandes vallées

Un maillage plutôt lâche des itinéraires de randonnée se structure sur la ceinture verte. Pas de logique « ceinture » mais plutôt des boucles communales, ou le long des vallées principales

(Vilaine aval, canal d'Ille-et-Rance, la Seiche) le franchissement des infrastructures routières est un problème pour la continuité du réseau d'itinéraires pédestres. Le secteur entre la route de Saint Briec et la route de Lorient est par exemple très enclavé et peu desservi en itinéraire.

Le chevelu hydrographique peut constituer une structure d'appui à des circuits de randonnée, reliant le cœur de métropole à la deuxième couronne via la ceinture verte. Le parcours métropolitain en cours d'étude pourrait constituer la première brique d'un projet paysager de plus grand envergure.

#### Les équipements de loisirs concentrés sur la vallée de la Vilaine

La ceinture verte accueille un certain nombre d'équipements de loisirs, pour certains des équipements métropolitains, comme les golfs, les étangs d'Apigné. Les jardins familiaux sont plutôt répartis autour de Rennes, avec une dominante pour les espaces en bordure de route ou en lisières urbaines. Le secteur sud-ouest de la Prévalaye et de la vallée de la Vilaine concentre plus particulièrement les activités, avec les deux golfs, 4 centres équestres, 3 jar-

dins familiaux et de nombreux espaces de loisirs, le tout cimenté par le chemin de halage. Le projet d'aménagement Vallée de Vilaine travaille dans ce sens, à révéler, aménager et animer cette portion de territoire.

**3 golfs**

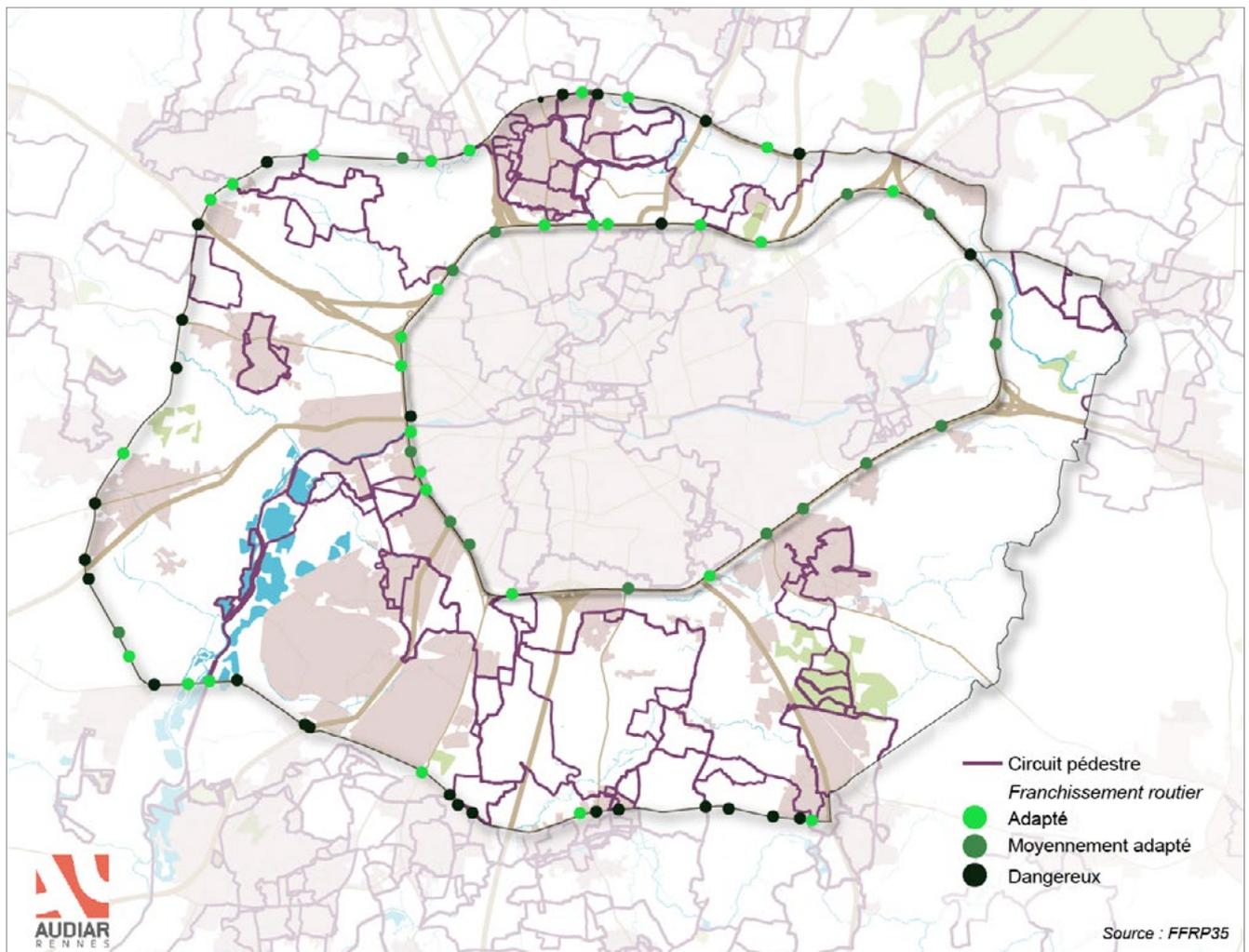
**4 centres équestres**

**12 jardins familiaux** principalement en lisière urbaine dont 5 en bord de rocade.



© Rennes Métropole

#### CIRCUITS PÉDESTRES ET POINTS DE FRANCHISSEMENT ROUTIER



## LES CHANGEMENTS QUI POURRAIENT IMPACTER LE RÔLE DE LA CEINTURE VERTE

### L'émergence de nouveaux modes alimentaires, de consommation et d'achats

Les différents scandales sanitaires, les problèmes de santé liés à un régime alimentaire déséquilibré et un mode de vie trop sédentaires (obésité, diabète, hypertension...) préoccupent de plus en plus les consommateurs. Dans ce contexte, un nombre croissant de consommateurs toujours plus soucieux de leur santé se tournent vers une alimentation saine et naturelle. Le lien entre le produit final et son mode de production est de plus en plus perçu par les consommateurs. Une sensibilité grandissante aux problèmes environnementaux emmène les consommateurs à prendre plus en compte le mode de production du produit qu'ils achètent et à favoriser les circuits courts, les produits plus respectueux de l'environnement, ou meilleurs pour leur santé. Le développement des ventes directes, sur l'exploitation amène également les consommateurs à mieux percevoir le lien entre ce qui pousse dans les champs et ce qu'ils ont dans leurs assiettes en bout de course. Des voies de contestations sur l'utilisation de produits phyto, pesticides et herbicides se font de plus en plus entendre et indiquent le rejet croissant des populations face à ce type d'agriculture.

### Les nouvelles tendances alimentaires

Le retour à une alimentation « santé » se développe, qui se caractérise par la recherche d'une alimentation « de terroir », authentique et bonne — pour le consommateur et son environnement. Ces consommateurs se tournent vers ces nouveaux régimes pour des raisons de santé, d'écologie ou encore d'éthique, et parfois les trois à la fois. Parmi les régimes phares, le végétarisme (sans viande et poisson) et le végétalisme (qui exclut les produits d'origine animale comme les œufs, le lait ou le miel) suscitent un intérêt croissant au-delà du cercle traditionnel des défenseurs de la cause animale. Le lien entre santé et alimentation trouve une large part de marché parmi les régimes « sans » : sans gluten, sans lactose, sans sucre. Enfin, le consommateur se tourne de plus en plus vers le bio. Si l'accès aux produits bio était réservé autrefois aux clients des supermarchés biologiques ou sur les marchés, aujourd'hui la grande distribution fait une part de plus en plus grande à ce type de produit, répondant ainsi à une demande croissante de sa clientèle. D'après l'Agence Bio, 77 % des Bretons déclarent consommer du bio au moins une fois par mois, et 18 % tous les jours.

### Les nouveaux modes de consommation et d'achats

La vente en circuit court ou de proximité est, elle aussi, en évolution croissante. Les circuits courts se déploient avec la vente directe sur l'exploitation (cueillette, AMAP<sup>1</sup>, à la ferme) ou hors de l'exploitation (marchés, magasins collectifs, points de retraits, paniers, AMAP, bords de route...) et la vente indirecte (à la restauration, au MIN<sup>2</sup>...). D'après l'INRA<sup>3</sup>, la consommation en circuit court représente 10 à 15 % des achats alimentaires des français aujourd'hui<sup>4</sup>. Rien que sur la ceinture verte, 11 points de vente à la ferme et 4 magasins collectifs sont dénombrés.

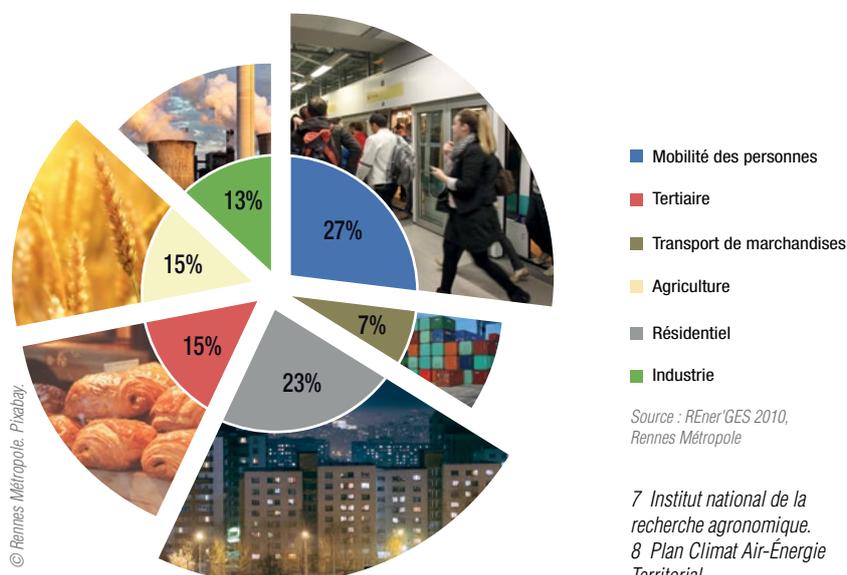
**Mesure gouvernementale : Le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard, les repas servis dans les cantines scolaires, mais aussi dans tous les restaurants collectifs des établissements de service public, devront compter 50% de produits bio, locaux ou écologiques.**

Une incertitude demeure quant aux conséquences des accords du CETA<sup>5</sup> et TAFTA<sup>6</sup> sur les industries agroalimentaires. Ces traités vont-ils bouleverser le marché des produits alimentaires et perturber les filières locales ?

- 1 Association pour le maintien de l'agriculture paysanne.
- 2 Marché d'intérêt national.
- 3 Institut national de la recherche agronomique.
- 4 Économie sociale et solidaire : la filière des circuits courts alimentaires. Rapport du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'économie et des finances - 2017.
- 5 Comprehensive Economic and Trade Agreement.
- 6 Transatlantic Free Trade agreement.

### ÉMISSIONS DE GES<sup>7</sup> PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ SUR RENNES MÉTROPOLE

Extrait du PCAET<sup>8</sup> Territorial 2019-2024 Rennes Métropole.



© Rennes Métropole

### Atteindre la neutralité carbone en 2050

**Le plan climat du gouvernement présenté en juillet 2017 donne comme objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 : « trouver un équilibre entre les émissions de l'Homme et la capacité des écosystèmes à absorber du carbone. » Il est appuyé par la loi Énergie-Climat adoptée en juin 2019. Pour cela, deux principes de levier : diminuer les émissions et augmenter la captation.**

Les émissions de gaz à effet de serre liées au territoire de Rennes Métropole sont évaluées pour 2010 de l'ordre de 1 900 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Les principaux secteurs émetteurs de GES sont les bâtiments pour 38 %, le trafic routier pour 34 %, l'agriculture à hauteur de 15 % des émissions et l'industrie à l'origine de 13 % des émissions.

## La plantation d'arbre comme puits de carbone

La séquestration du carbone se fait de manière naturelle par les océans et les forêts principalement. Des écosystèmes tels que les prairies ou des surfaces cultivées suivant des méthodes particulières peuvent aussi capter une quantité non négligeable de carbone. Les solutions alternatives comme la ré-implantation de haies, voire en ville, la re-végétalisation partielle de zones bitumées, comme les grands parkings, les trottoirs (joints verts entre des dalles) ou les toits végétalisés sont une piste. Leur capacité reste toutefois à démontrer. Il est possible également de capter du carbone de manière artificielle mais à des coûts encore très élevés.

*Si on boisait toute la surface agricole de la ceinture verte (soit 6500 hectares) cela compenserait 14% des émissions produites par la population rennaise<sup>1</sup>.*

Sachant qu'une plantation prend la place d'autres choses (terre cultivée, zone humide...) qui elles-mêmes sont des puits de carbone et un espace de production, cette solution ne semble pas être une réponse suffisante.

## Plusieurs signaux faibles sociétaux et de planification

### La prise en compte encore timide des enjeux de la planification alimentaire

Dans un contexte d'érosion des terres agricoles couplée à une croissance démographique, l'enjeu de l'alimentation devient essentiel pour l'avenir des territoires face à des besoins nourriciers qui augmentent. La planification alimentaire est une approche relativement récente mais qui s'affirme pour les collectivités locales. Les méthodologies se construisent et un réseau d'acteurs se structure et se mobilise autour de ce sujet (Terres en villes, Réseau National des Projet Alimentaire Territoriaux, les agences d'urbanisme de la FNAU...) Ce champ d'action intègre la question de l'accessibilité à la nourriture, en quantité et en qualité. L'étude de

<sup>1</sup> Considérant que :

- on prend une densité de plantation à 1500 sujets à l'hectare ;
- un arbre nouvellement planté capte entre 20 et 50 kg de CO<sub>2</sub> par an : prenons une fourchette haute à 35 kg de CO<sub>2</sub> par an ;
- des estimations récentes considèrent qu'un français produit en moyenne entre 10,6 et 12,8 tonnes de CO<sub>2</sub> par an : prenons une valeur moyenne de 11,7 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

l'Audiar sur l'écosystème économique de l'alimentation en Ile-et-Vilaine montre également que « manger » génère 17% de l'emploi sur le département.

## Le durcissement du droit à construire en extension urbaine (« ZAN : Zéro Artificialisation Nette »)

Le principe du Zéro artificialisation nette consiste à réduire l'artificialisation des sols et renaturer des espaces artificialisés. Les leviers pour y parvenir sont la densification, le renouvellement urbain, la diminution des logements vacants et la renaturation. Ces objectifs sont aujourd'hui en débat

## L'intérêt grandissant pour l'agriculture urbaine

Incrovables comestibles, toits potagers, ruchers urbains, « farmbox » Une tendance qui reste toutefois minoritaire...

## Des incertitudes majeures existent concernant les impacts de l'évolution démographique et de l'urbanisation sur l'agriculture et les paysages de la ceinture verte

- sur la demande / sur les besoins d'accéder à des espaces de campagne et de loisir ?
- sur les fonctions / les usages de la ceinture verte ?
- sur la ressource en eau / sur la qualité des milieux aquatiques ?
- quels impacts aura le changement climatique sur la végétation, les cultures et la ressource en eau potable ?



© maville.com

## FORMULATION DES HYPOTHÈSES

### HYPOTHÈSE 1 Un grignotage progressif des terres agricoles et un recul des sièges d'exploitations

L'urbanisation progresse dans la ceinture verte, dans la continuité des taches urbaines existantes. Elle se concentre le long des axes principaux d'entrée de ville, achevant les coupures déjà bien dessinées sur quelques axes (Redon / Angers / Saint-Malo / Lorient) ce qui équivaut à une urbanisation « en doigts de gant ».

Le principe de l'alternance ville-campagne ne tient plus et la rocade ne forme plus une limite franche à l'urbanisation. Les nouvelles extensions urbaines viennent petit à petit fracturer la ceinture verte en « pièces agricoles ». L'alternance entre milieu urbain et milieu agricole s'organise en creux, par le réseau routier en étoile. Les espaces non-urbanisés sont ré-



orientés parallèlement aux axes principaux, et ne sont plus connectés les uns aux autres. Les connexions écologiques ne sont pas assurées – ou très peu dans cette configuration.

L'évolution du nombre d'exploitations agricoles sur la ceinture verte suit la trajectoire tendancielle. Leur nombre continue à diminuer. Les terres agricoles sont toujours exploitées mais les sièges d'exploitations tendent à s'éloigner de plus en plus et sortir de la ceinture verte. La proximité avec l'urbanisation rend plus compliqué la présence d'animaux autour des fermes. Les agriculteurs font le choix de reculer leurs sièges d'exploitations au-delà de l'anneau métropolitain, et de dédier leurs terres agricoles à la culture. Les circuits courts restent minoritaires. Cette tendance entraîne une simplification du paysage et une forte diminution des prairies. On peut s'attendre également à une intensification de l'agriculture, avec agrandissement des parcelles et érosion du bocage.

## HYPOTHÈSE 2 Une ceinture verte santé : le poumon vert de Rennes

Sous la pression des habitants qui refusent l'agriculture intensive et l'utilisation de produit phyto à proximité de leurs lieux de vie, les terres agricoles changent de statut. Un vaste parc agricole est créé. L'agriculture est maintenue, mais elle est intégrée dans un système pluri fonctionnel, ou les fonctions de loisirs, de production et de préservation de la biodiversité s'équilibrent. Les différentes activités fonctionnent en synergie pour se renforcer mutuellement. Ce système nécessite une gestion globale et la rédaction d'une charte du parc agricole. Le parc de la Deule dans le Nord-Pas-de-Calais est un exemple de ce type de fonctionnement hybride.



De nombreux arbres sont replantés pour reconstituer un maillage bocager, en accompagnement des chemins, mais aussi des bosquets. Les pratiques d'agroforesteries sont fortement encouragées et se développent. Ces nouvelles pratiques améliorent le fonctionnement écologique des milieux et augmentent le pouvoir d'absorption carbone de la ceinture verte. La volonté d'en faire le poumon vert de Rennes s'accompagne d'une interdiction de produit phyto sur l'ensemble des surfaces agricoles de la ceinture verte pour des raisons sanitaires et de santé publique. Progressivement les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique se diffusent.

Ce parc circulaire autour de Rennes est bien identifié des Rennais et les circulations douces y sont favorisées : les franchissements de la rocade sont facilités, mais également les franchissements des grands axes d'entrée de ville qui « coupent » aujourd'hui la continuité de la ceinture verte. Le maillage de chemins piétons est densifié et homogénéisé.

La superficie agricole diminue un peu, les zones de loisirs sont plutôt aménagées dans les espaces proches des villes.

## HYPOTHÈSE 3 Le nouveau mix agricole : l'évolution du modèle agricole national

La nouvelle PAC privilégie les pratiques agro-environnementales qui touchent désormais l'ensemble de l'agriculture. Progressivement les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique sont généralisées.

L'agriculture se réoriente vers des débouchés locaux mais en partie seulement.

La majeure partie du territoire agricole reste dédié aux débouchés classiques de l'industrie agroalimentaires. Le cheptel (vaches allaitantes, à viande, poulets de chair ou poules pondeuses, chèvres et brebis) se maintient tant bien que mal en fonction des nouvelles pratiques alimentaires des français.

Dans la campagne, un équilibre s'établit entre une fonction agricole et une fonction récréative. Des expériences de fermes éducatives et ouvertes au public sont menées dans les lieux les plus sensibles du territoire (Prévalaye, vallée de la Seiche, canal de l'Ille) et cohabitent avec des exploitations traditionnelles. Le nombre d'exploitation cesse de diminuer.

Les grandes pièces agricoles sont dévolues à une agriculture productive mais plus respectueuse de l'environnement. Les questions de captation de carbone sont impactantes sur le modèle agricole ainsi que le recul des pesticides. Les haies bocagères sont replantées sur l'ensemble de la ceinture verte.

Le maillage de chemins ruraux est maintenu, voire même développé. L'agriculture trouve peu à peu un nouveau modèle économique.

## HYPOTHÈSE 4 La fonction économique réorientée vers de l'agriculture vivrière

Les 6500 ha de terres agricoles sont réorientés vers une production vivrière. La Métropole donne la priorité aux productions locales dans la mesure du possible. C'est



© Rennes Métropole

une déclinaison d'une partie du scénario Afterres2050 qui se base sur une évolution du bol alimentaire et une priorisation des productions visant une certaine autonomie alimentaire.

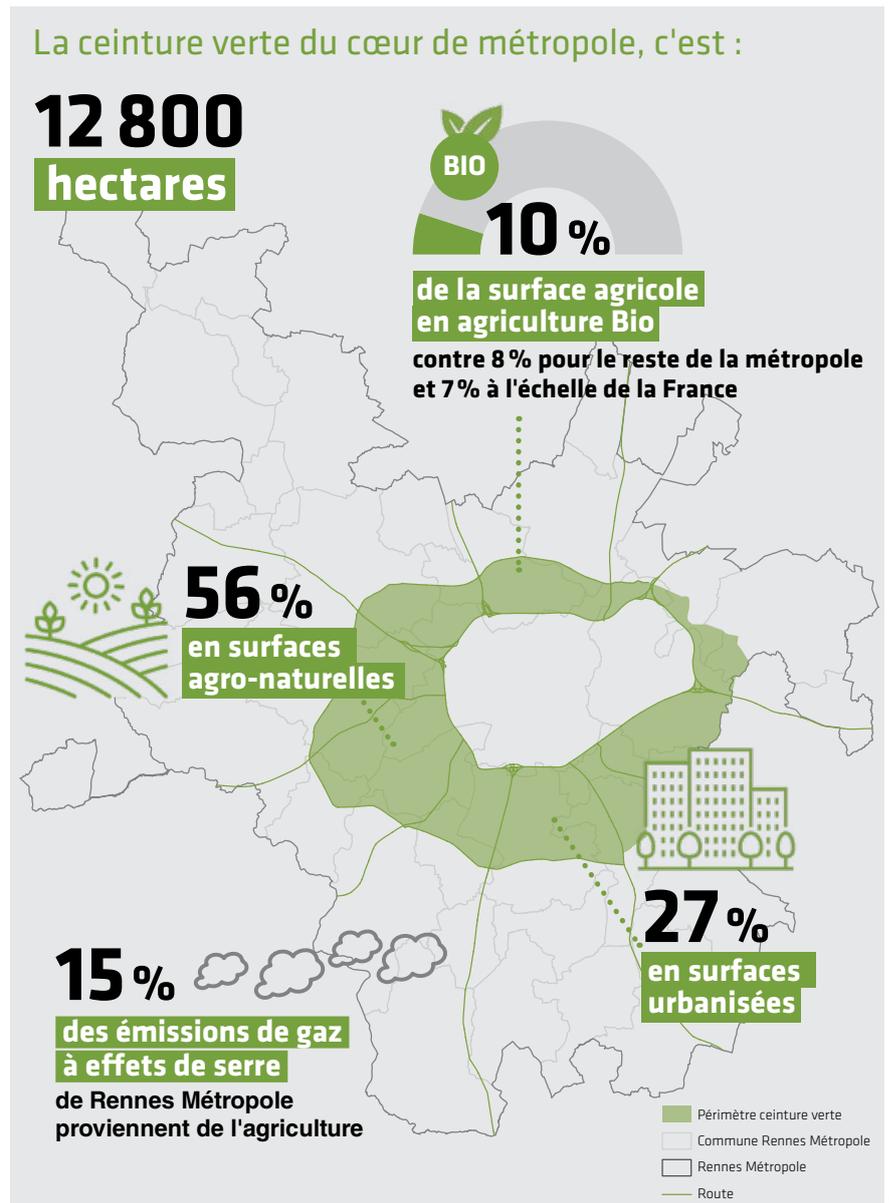
La première mesure consiste à préserver la totalité des terres agricoles, et appliquer le principe de « 0 artificialisation nette ».

La deuxième mesure consiste à accompagner les agriculteurs vers une évolution de leurs pratiques agricoles et des techniques d'élevage. Sur les surfaces agricoles se développe de la production maraîchère, sous serres froides et en plein champ. Des vergers sont plantés. Le cheptel (vaches allaitantes, à viande, poulets de chair ou poules pondeuses, chèvres et brebis) diminue fortement, la production animale chute. L'activité maraîchère nécessitant plus de main d'œuvre que l'élevage, des sièges d'exploitations se réimplantent sur la ceinture verte et le nombre d'emplois directement induit par l'agriculture augmente.

La production de la ceinture verte est distribuée majoritairement à Rennes et en première ceinture par la voie des circuits courts et de proximité. La production ainsi modifiée atteint l'équivalent de 5% des besoins de la population en 2050 de l'anneau métropolitain et du cœur de métropole. (Le même calcul appliqué à l'ensemble des surfaces agricoles de Rennes Métropole atteint 25% des besoins de sa population en 2050).

Cette hypothèse soulève néanmoins la question du type d'agriculture et de paysage que cela produit. Cette hypothèse ne se réalisera pas non plus sans des aides financières aux agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques. L'augmentation de la consommation en circuits courts entraînera probablement un surcoût dans le budget alimentaire des ménages.

## CHIFFRES-CLÉS



### Contacts :

**Jean-Michel Marchand**

02 99 01 85 20

[jm.marchand@audiar.org](mailto:jm.marchand@audiar.org)

**Camille Morand**

02 99 01 86 50

[c.morand@audiar.org](mailto:c.morand@audiar.org)